



LES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU  
EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION  
ET/OU D'APPRENTISSAGE

**GUIDE À L'INTENTION DES PARENTS**

# **TABLE DES MATIÈRES**

Présentation .....	3
Le comité EHDAA .....	4
L'aide à l'élève .....	5
La politique de la CSMV .....	7
Vue globale d'une année .....	10
Les parents dans l'école .....	11
Le dossier et le plan d'intervention .....	12
Répertoire des ressources .....	15



## PRÉSENTATION

### **CHERS PARENTS**

L'école vous a proposé de faire bénéficier votre enfant de services éducatifs spécialisés en raison de difficultés temporaires ou permanentes d'apprentissage scolaire ou d'adaptation sociale. Selon ses besoins, votre enfant pourra profiter de l'expertise de différents professionnels tels que orthopédagogue, psychologue, orthophoniste, psychoéducateur, etc. Votre enfant aura ainsi l'occasion de s'épanouir et de réaliser pleinement son potentiel.

Au niveau de la Commission scolaire, un comité consultatif composé d'une majorité de parents a été mis sur pied : «le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage» (pour des raisons évidentes nous l'appelons le Comité ÉHDAA). Vous trouverez dans l'information ci-jointe des explications concernant le rôle du comité et sa composition, le rôle des différents professionnels qui travailleront avec vous et votre enfant et un résumé de la politique de la Commission scolaire Marie-Victorin pour mieux connaître certains de vos droits et ceux de votre enfant.

Vous avez des questions ? Vous souhaitez obtenir plus d'information ? N'hésitez pas à communiquer avec la direction de votre école ou la Commission scolaire, à la direction Du Service des ressources éducatives (670-0730, poste 472).

La réussite de votre enfant... un objectif qui nous tient à cœur.

BONNE LECTURE !

La Commission scolaire Marie-Victorin

(Document réalisé en collaboration avec le Comité ÉHDAA)

## **Le Comité ÉHDAA... ...pour la réussite de nos enfants**

Le Comité ÉHDAA conseille la Commission scolaire au sujet des services à donner aux élèves qui ont des difficultés temporaires ou permanentes d'adaptation sociale ou d'apprentissage scolaire. Il est composé d'une majorité de parents de ces élèves, de représentants de la Commission scolaire et de représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves.

Le Comité ÉHDAA est institué en vertu de l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique. Il est constitué lors d'une assemblée générale annuelle à laquelle sont invités tous les parents d'élèves bénéficiant de services spécialisés. Le Comité compte aussi des enseignants, des professionnels, des directions d'école et des représentants d'organismes extérieurs à la Commission scolaire qui dispensent des services à ces élèves. Le directeur général de la Commission scolaire y est aussi représenté.

Le comité représente bien les intérêts et les points de vue des parents auprès de la Commission scolaire. En raison de son caractère mixte et de la diversité des compétences qu'il réunit, le Comité est à même de veiller à ce que les enfants en difficulté temporaire ou permanente d'adaptation ou d'apprentissage reçoivent des services éducatifs appropriés. Ainsi, il formule des avis à la Commission scolaire sur la politique des services éducatifs aux élèves HDAA et sur l'affectation des ressources financières pour ces élèves. Il peut aussi, donner son avis à la Commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève HDAA.

Parmi ses autres activités, le Comité ÉHDAA peut vous informer de vos droits et de ceux de vos enfants. Il est aussi disposé, à la demande d'un parent, à accompagner celui-ci dans ses démarches auprès du Conseil des commissaires. Les réunions du comité sont publiques et on peut s'informer des dates des rencontres auprès de la direction de l'école ou de la direction du Service des ressources éducatives (670-0730, poste 472).

L'appui et l'intérêt que vous témoignez à votre Comité ÉHDAA maintiendront sa motivation et augmenteront son influence.

**Le Comité ÉHDAA... c'est un outil  
pour la promotion des intérêts de nos enfants**

## Qui peut venir en aide à votre enfant ?

Pour la majorité d'entre nous l'école ne comprenait que quelques enseignantes, une infirmière pour les vaccins du début de l'année et le personnel de direction. Nos enfants évoluent aujourd'hui dans un environnement de professionnels spécialisés qui les appuient dans leurs démarches d'apprentissage. Qui sont ces professionnels ? Qui peut venir en aide à votre enfant ? C'est ce que nous tenterons d'expliquer brièvement.

**Conseillère ou conseiller d'orientation** : Oeuvrant prioritairement au niveau secondaire, cette personne assiste l'élève dans le choix du profil de formation qui convient à ses goûts et à ses possibilités.

**Éducatrice ou éducateur en prévention des toxicomanies** : Cette personne organise des activités de prévention, de dépistage et de suivi des élèves qui sont aux prises avec des problèmes liés aux drogues. Elle offre du soutien aux enseignants en matière de toxicomanie et réalise des activités en concertation avec le milieu (surtout au secondaire).

**Orthopédagogue** : Oeuvrant au niveau du primaire, cette personne effectue le dépistage, l'identification et l'évaluation des troubles d'apprentissage scolaire. Elle prête assistance aux enseignants dans la réalisation de programmes de rééducation ou de récupération. Enfin, elle travaille directement auprès des élèves individuellement ou collectivement.

**Orthophoniste** : Cette personne contribue à la progression continue des élèves en les amenant à développer leur communication à la fois comme un objet et un outil d'apprentissage et comme élément majeur pour l'intégration sociale réussie. Par diverses activités de dépistage, d'évaluation et d'identification des troubles du langage et de la parole, elle réalise en collaboration avec les parents et les intervenants scolaires le plan de traitement nécessaire à solutionner les difficultés de communication de langage et d'apprentissage. Elle recommande aussi les mesures appropriées d'adaptation du milieu.

**Psychoéducatrice ou psychoéducateur** : Cette personne collabore au dépistage, à l'identification et l'évaluation des élèves ayant des troubles de comportement. En collaboration avec les enseignants, les autres professionnels et les parents, elle intervient dans le but d'aider l'élève à rétablir l'équilibre avec son environnement au moyen d'une approche préventive ou rééducative.

**Psychologue** : Cette personne participe à l'analyse des difficultés vécues par les élèves dans leur cheminement scolaire ainsi que dans leur développement intellectuel et socioaffectif. En intervenant auprès des élèves, du personnel scolaire, des parents de même qu'auprès de différents professionnels, elle contribue à trouver des solutions et à mettre en œuvre les moyens dont le but est d'amener l'élève à se prendre en charge et à se développer de façon équilibrée.

**Technicienne ou technicien en éducation spécialisée ou préposé (e) aux élèves handicapés**: (qu'on appelle parfois accompagnatrice ou accompagnateur). Cette personne travaille en collaboration avec les enseignants et les autres professionnels. En tant que technicienne-technicien, elle applique des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée destinées aux élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et requérant une assistance spéciale. Par exemple, elle peut animer une activité visant l'initiation à la vie de groupe pour des élèves présentant un handicap. À titre de préposé-e, il ou elle accompagne et soutient l'élève dans la classe ou dans des divers déplacements dans l'école.

**L'animatrice Passe-Partout**: Cette personne travaille dans certaines écoles ciblées du primaire. Elle intervient simultanément auprès de l'enfant et de son parent. Pour les enfants de 4 ans, elle organise et anime des activités d'intégration à l'école. Pour les parents, une série de 8 rencontres collectives échelonnées tout au long de l'année scolaire. Ces rencontres visent à supporter et outiller le parent dans sa tâche d'éducateur. Au besoin, elle assure un suivi individuel auprès des parents.

## EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DU MILIEU

**Infirmière ou infirmier** : Cette personne fait la promotion de saines habitudes de vie et de comportement-santé. Elle agit comme personne-ressource auprès des élèves, des intervenants du réseau scolaire et des parents. Elle apporte des services de soutien aux élèves porteurs de maladies chroniques ou de handicaps. Elle élabore des plans de service pour ceux-ci au besoin, en collaboration avec l'élève, ses parents et le milieu scolaire (avec les CLSC)

**Travailleuse ou travailleur social – Agente ou agent d'intervention en service social** : Cette personne évalue la situation psychosociale de l'enfant suite à une référence du milieu scolaire. Elle assure un suivi auprès de ce dernier et de sa famille si nécessaire. Elle travaille également en collaboration avec les professionnels concernés de la commission scolaire.

**Policier éducateur** : cette personne collabore avec la direction de l'école et les enseignants pour prévenir et identifier les violences potentielles du milieu scolaire. Elle intervient aussi dans les groupes de jeunes pour les conseiller et ainsi leur donner une image de confiance.

Nous espérons que ces renseignements vous aideront à vous y retrouver un peu mieux dans le jargon technique de l'éducation.

## La politique de l'adaptation scolaire : dans l'intérêt de nos enfants

La Commission scolaire Marie-Victorin a adopté une politique visant à assurer les services éducatifs aux élèves ayant des difficultés temporaires ou permanentes d'adaptation ou d'apprentissage. En tant que parents d'un enfant bénéficiant de ces services, vous avez tout intérêt à connaître les principaux éléments de cette politique. Le Comité qui vous représente auprès de la Commission scolaire a préparé pour vous ce résumé. Ce texte a été préparé pour votre information. Il n'a aucune valeur légale.

### En résumé la politique prévoit que :

- ✓ Les services donnés à votre enfant doivent répondre à ses besoins.
- ✓ Ces services doivent tout autant favoriser l'intégration sociale de l'enfant que ses apprentissages scolaires.
- ✓ L'intégration en classe ordinaire et dans un milieu de vie naturel doit constituer, si elle est possible, la réponse privilégiée aux besoins de votre enfant.
- ✓ Un plan d'intervention est préparé par la direction de l'école et les parents. Ceux-ci doivent être associés activement et étroitement à l'identification des besoins de leur enfant et au choix des services requis. C'est la direction de l'école qui en assume l'application et le suivi et qui décide du classement de l'élève.
- ✓ Le plan d'intervention doit comporter les éléments suivants : les forces de l'élève, les objectifs à atteindre, les moyens à prendre, les rôles de chaque personne, les échéances et la date prévue pour la révision du plan.
- ✓ Les parents doivent être informés des recours dont ils disposent s'ils ne sont pas satisfaits des mesures retenues.
- ✓ Le service doit être donné, dans la mesure du possible, le plus près possible du lieu de résidence.

#### A. Pour dépister les difficultés rapidement et correctement

- ▶ Si un enseignant observe des difficultés chez un enfant, il les signale à la direction et aux parents et tente avec eux de remédier à la situation.

- ▶ Si les difficultés persistent, la nature et l'ampleur des problèmes de l'enfant sont, avec l'autorisation des parents, évaluées par des professionnels de la Commission scolaire. Les parents sont informés de cette démarche et invités à donner leur point de vue sur l'évaluation à laquelle elle donne lieu.
- ▶ Le directeur de l'école doit inviter les parents à se joindre à l'équipe chargée de produire cette évaluation.

## **B. Pour analyser minutieusement les besoins de l'enfant**

- ▶ Si les résultats de l'évaluation indiquent que l'enfant a des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, un plan d'intervention doit être préparé. Les parents sont directement impliqués dans cette démarche.
- ▶ Le plan d'intervention identifie les forces et les faiblesses de l'enfant, détermine les moyens susceptibles de mieux répondre à ses besoins, établit un échéancier de réalisation et prévoit un mécanisme d'évaluation des résultats obtenus.
- ▶ Les services retenus doivent tout autant favoriser l'insertion sociale de l'enfant que ses apprentissages scolaires.
- ▶ Le classement définitif d'un enfant doit s'appuyer sur les éléments du plan d'intervention et de toute autre information pertinente.
- ▶ Périodiquement, le plan d'intervention doit être révisé et ajusté si nécessaire.

## **C. Pour favoriser l'intégration scolaire**

- ▶ Par sa politique, la Commission scolaire favorise, dans la mesure du possible, l'intégration de tout enfant dans son milieu naturel de vie (école de quartier et classe ordinaire).
- ▶ Si un enfant ne peut être intégré en classe ordinaire, les caractéristiques de la classe ou de l'école spéciale dans laquelle il sera inscrit doivent lui permettre d'évoluer dans un milieu répondant à ses besoins.

## **D. Pour vous informer de vos droits et si vous n'êtes pas d'accord**

- ▶ Si les parents sont en désaccord avec un ou des éléments du plan d'intervention, ils demandent à la direction de l'école de revoir le plan. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils peuvent en appeler du cheminement ou de la décision auprès de la Direction des services complémentaires ou de la Direction générale adjointe de la région.



- ▶ Si les parents jugent que le plan d'intervention n'est pas réalisé, ils demandent à la direction de l'école de le réaliser et d'en suivre les étapes. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils peuvent avoir recours à la Direction des services complémentaires ou à la Direction générale adjointe de la région.
- ▶ Une fois les étapes franchies, tout désaccord peut être porté à l'attention du Conseil des Commissaires pour être revu. Les parents peuvent demander l'aide du secrétariat général pour préparer leur demande. Le Comité ÉHDAA peut également étudier la question et transmettre un avis à la Commission Scolaire.

**Ce que nous désirons, c'est la réussite  
et l'épanouissement de tous,  
jeunes et adultes**

La Commission scolaire Marie-Victorin

## Vue globale pour une année \*

Septembre - octobre: Plans d'invention écrits pour chaque élève (les parents en ont une copie)

Novembre: 1<sup>er</sup> bulletin

Janvier - Février: Suivi du PIA, selon ce qui a été convenu en septembre/octobre

Février: 2<sup>e</sup> bulletin

Mars: Suivi du PIA - Évaluations particulières lorsque nécessaires  
Étude de dossiers  
Période de dépistage

Avril: Décisions par la direction d'école et orientation de service pour l'année suivante  
3<sup>e</sup> bulletin

Mai - juin: Organisation des services pour l'année suivante  
4<sup>e</sup> bulletin

\* Les dates précises sont revues à chaque année. Des modalités particulières de suivi et d'évaluation peuvent être retenues, selon le cheminement de chaque enfant.

## Les parents dans chaque école

### Le rôle du Conseil d'établissement et l'adaptation scolaire

La Loi sur l'instruction publique a institué dans chaque école du Québec, un conseil d'établissement dont les pouvoirs sont larges. Ce conseil d'établissement peut jouer un rôle auprès de la direction d'école pour améliorer la situation de votre enfant

Il faut savoir aussi que c'est la direction de l'école qui est responsable des priorités d'intervention de chaque professionnel(le) lorsque celui-ci ou celle-ci intervient dans l'école.

Ainsi donc, en ayant le pouvoir d'approuver la politique d'encadrement et les règles de conduite (art. 75 et 76),

en ayant le pouvoir d'approuver la mise en œuvre des programmes des services complémentaires dans l'école (art. 88),

et/ou ayant le pouvoir de décréter le huis-clos (art. 68) pour débattre de situation délicate,

Votre conseil d'établissement peut jouer un rôle susceptible d'influencer les priorités des services complémentaires dispensés dans l'école.

Adressez-vous à votre école pour connaître:

- le nom de la présidence du conseil d'établissement
- la date de la prochaine réunion

Votre Comité ÉHDAA

## **Rôles et engagements des parents à l'école**

(extrait du magazine Envol, numéro 82, pages 12 et 13, mars 2001)

Parents, vous êtes le lien permanent entre votre enfant et son milieu scolaire. En effet, les intervenants changent d'année en année et votre enfant peut être appelé à changer d'école. Si on vous informe que votre enfant a des difficultés scolaires, si vous le constatez vous-mêmes ou si on vous propose une orientation spéciale, soyez vigilants ! Pour vous aider à mieux y voir clair, à comprendre et intervenir, l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage vous suggère la démarche suivante:

### ➤ **CONSTITUTION D'UN DOSSIER PERSONNEL**

Nous conseillons aux parents de se constituer un dossier personnel rassemblant le plus d'informations possibles au sujet de leur enfant. Ce dossier peut composer:

- ✓ **Un mot de présentation qui décrit le portrait de l'enfant**
- ✓ **Bulletins scolaires:**
  - Compiler ses bulletins scolaires afin d'évaluer ses progrès académiques
- ✓ **Rapport du pédiatre ou du médecin de famille:**
  - Un examen clinique complet par un pédiatre permet de rendre compte de la santé physique de l'enfant. Lors de cet examen, le pédiatre pourra orienter l'enfant si nécessaire vers des examens complémentaires (vision, audition, langage, etc.).
- ✓ **Rapports des intervenants spécialisés**
  - Lorsque vous constatez que votre enfant présente des difficultés scolaires, il est essentiel de faire évaluer ces difficultés par des intervenants spécialisés. Ces intervenants peuvent être consultés dans le réseau scolaire (ex: orthopédagogue, orthophoniste), dans les milieux hospitaliers et en pratique privée. Votre pédiatre peut alors vous aider à faciliter les contacts.
- ✓ **Observations personnelles:**
  - Il est important de noter vos observations concernant le comportement, les forces et les faiblesses de votre enfant. Ces informations recueillies contribueront à transformer les fausses étiquettes telles que paresseux, irresponsable, non-motivé... pouvant détruire l'estime de soi de votre enfant. N'oubliez pas que malgré tous les dossiers que vous possédez sur votre enfant, ce qui est important, c'est qu'il soit orienté dans un milieu qui favorisera son épanouissement.

## ➤ **DÉMARCHES À SUIVRE AUPRÈS DES INTERVENANTS SCOLAIRES**

La loi sur l'Instruction publique vous reconnaît le droit de participer au projet éducatif de votre enfant. Il est souhaitable d'établir de bonnes relations avec les intervenants du milieu scolaire car ils sont vos alliés les plus précieux.

### ✓ **Entrevue avec l'enseignant:**

- Il serait bon de rencontrer l'enseignant afin d'échanger sur les besoins particuliers de votre enfant. Demandez-lui des précisions quant à son rendement et son comportement. Élaborez un système adéquat de communication et de suivi.
- S'il est nécessaire, exigez qu'une évaluation soit faite par un intervenant spécialisé à l'école. Ce service doit être fourni par la commission scolaire.

### ✓ **Entrevue avec la direction:**

- Lorsqu'il s'agit de déterminer l'orientation de votre enfant, demandez une rencontre avec le directeur pour en discuter. Lorsque le trouble d'apprentissage est identifié, un plan d'intervention personnalisé (P.I.P.) devra être établi en coopération avec le directeur, les intervenants et les parents. Comme parent, vous devez vous assurer que le directeur voit à la réalisation et à l'évaluation périodique de ce plan d'intervention personnalisé (P.I.P.)

### ✓ **Plan d'intervention personnalisé (P.I.P.)**

- Le plan d'intervention prescrit et chapeaute tous les services que recevra l'élève au cours d'une période donnée. Il est un outil de planification et de suivi des interventions éducatives issues de la concertation. Il doit tenir compte de l'évaluation et des besoins de l'élève.

## ➤ **BUTS**

- ☞ Préciser le niveau de performance de l'enfant au moment où il est l'objet d'une mesure d'aide;
- ☞ Établir les objectifs à atteindre;
- ☞ Expliquer les interventions prévues pour atteindre ces objectifs;
- ☞ Déterminer les périodes de rencontre pour vérifier les progrès du jeune et rajuster les interventions, le cas échéant. Cette dernière étape a pour but de s'assurer que les services que reçoit l'enfant correspondent adéquatement à ses besoins.

*La mise en place du plan d'intervention permet de répondre aux questions suivantes:*

- ☞ Quelles sont les forces et les faiblesses de l'élève ?
- ☞ Quels sont les buts éducatifs qu'il faut viser en cours d'année ?
- ☞ Quels sont les objectifs qui doivent retenir l'attention des intervenants ?
- ☞ De quels services complémentaires l'élève a-t-il besoin pour connaître un développement harmonieux ?
- ☞ Quelles sont les ressources humaines et matérielles nécessaires pour lui venir en aide ?
- ☞ Dans quelle mesure peut-il participer aux activités de l'école et de la classe régulière ?
- ☞ Peut-il y recevoir les services dont il a besoin ?
- ☞ Quels critères seront utilisés pour évaluer les progrès de l'enfant ?

La réalisation d'un tel projet nécessite une implication importante de la part de tous les intervenants concernés et la participation active des parents s'avère un élément essentiel pour sa réussite.

---

Source AQETA

Organismes  
ressources

## RÉPERTOIRE DE RESSOURCES POUR LES PARENTS<sup>1</sup>

### A) Alcoolisme

*Al-Anon et Al-Ateen*

Adresse des rencontres selon la municipalité 514-866-9803

- Les groupes familiaux Al-Anon sont formés d'époux et d'épouses, de parents et d'amis alcooliques qui se réunissent dans un but d'entraide. Al-Ateen concerne les jeunes de 12 à 20 ans dont la vie est ou a été affectée par l'alcoolisme d'un proche parent.

### B) Décrochage scolaire et motivation

*Centre de référence du Grand Montréal*

881, boulevard de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 1Y8 514-527-1375

- Service téléphonique bilingue d'information et de référence.

*Éducation Coup de Fil*

1130, boulevard Saint-Joseph Est  
Montréal (Québec) H2J 1L4 514-525-2573

- Service téléphonique de consultation professionnelle, confidentiel, gratuit et anonyme, offert aux parents, aux enfants, aux adolescents et aux intervenants. Une personne qualifiée vous aidera à trouver le «quoi faire» et «comment faire» dans une situation d'éducation ou de relation parents-enfants que vous trouvez difficile. Elle peut aussi offrir un accompagnement pour une certaine période. Des rencontres, ateliers sont également offerts ayant pour thèmes «L'après divorce et le vécu parents-enfants».

---

1. <sup>1</sup> Il existe certainement d'autres organismes ou ressources pouvant aider nos jeunes. Si vous voulez nous en informer, il nous fera plaisir de les insérer dans notre prochaine édition. (tél: 670-0730, poste 472).

***Élan Jeunesse***  
2010, rue Limoges  
Longueuil (Québec) J4G 1C3

450-677-8991

- **Services externes** 450-468-5433  
*Siège social*  
90, rue Louise  
Longueuil (Québec) J4J 2S9
- **Éducateurs en service externe** : Service spécialisé pour les parents et leurs enfants présentant des difficultés graves de comportement.

***Les Grands Frères et Grandes Sœurs de Montréal***  
3740, rue Berri, suite 390  
Montréal (Québec) H2L 4G9

514-842-9715

- **Les grands frères** : Un grand frère c'est un bénévole de 18 ans et plus qui fait preuve de maturité et ayant le sens des responsabilités qui veut s'engager pour un minimum d'un an à rencontrer régulièrement l'enfant quelques heures par semaine. Le petit frère est un jeune garçon âgé de 8 à 14 ans dont le père est absent. C'est donc le jumelage d'un grand frère et d'un petit frère en tenant compte de différents facteurs tels que motivations, besoins, intérêts communs et proximité géographique. De plus, le personnel de l'agence assure le suivi, de chaque jumelage.
- **Les grandes sœurs** : Jumelage d'une grande sœur et d'une petite sœur issue de famille monoparentale et âgée entre 8 et 16 ans.

***Jeunesse J'écoute***

1-800-668-6868

- Aide aux enfants et adolescents en difficulté;
- 24 heures sur 24 ;
- Bilingue.

***Maison des jeunes – L'escalier en mon temps***  
5964, avenue Auteuil  
Brossard (Québec) J4Z 1N2

450-656-9690

- Offrir un lieu de rencontre animé aux jeunes de 12 à 18 ans pour leur permettre d'accéder au rôle de citoyen actif, critique et responsable.



***Maison des Jeunes Kekpart***  
1000 Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4J 5H3

450-677-3821

- Animation communautaire
- Soutien à la motivation

***Maison des Jeunes La Porte ouverte***  
3825, rue Adélaïde  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 4X1

450-656-8813

- Pour les jeunes de 12 à 17 ans
- Équipe de travailleurs de rue
- Soutien à la motivation

***Maison de Jonathan***  
81, rue Saint-Jean  
Longueuil (Québec) J4H 2W8

450-670-4099

- Aide aux décrocheurs scolaires
- Prévention du décrochage et des toxicomanies
- PRISME (en milieu scolaire, prévention des toxicomanies)
- Camp de jour estival
- Support aux parents

***Multi-Écoute***  
3580, rue Van Horne  
Montréal (Québec) H3S 1R6

514-737-3604

- Service gratuit. Centre d'écoute téléphonique et de références (multiethniques).

***Parents en marge de la Rue***

514-849-5632

- Service d'information, de support, d'orientation aux parents.
- Services aux jeunes mineurs qui se retrouvent en fugue ou dans la rue.

***Société d'aide au développement affectif de l'enfant***  
1122, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1H4

514-861-1527

- Camp d'été pour jeunes mésadaptés sociaux

***Suicide-Action Montréal inc.*** (milieu scolaire) 514-723-4000  
Casier postal 400, succursale Delorimier  
Montréal (Québec) H2H 2N7

- Information, conférence, kiosque. Formation auprès du personnel scolaire.

***Tel-Jeunes*** 514-288-2266  
Casier postal 186, succursale Place d'Armes  
Montréal (Québec) H2Y 3G7

- Écoute téléphonique pour jeunes de 5 à 20 ans 1-800-263-2266
- Heures d'ouverture : 24 heures, 7 jours sur 7
- Service bilingue

### **C) Autisme**

***Société québécoise de l'Autisme*** 514-270-7386  
65, rue de Castelnau Ouest  
Montréal (Québec) H2R 2W3

***Maison Banque Royale  
Action – Intégration*** 450-676-5058  
6333, rue Aumont  
Brossard (Québec) J4Z 1E9

- Répit et gardiennage.

***Camp Emergo*** 514-931-2882  
2300, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3H 2R5

- Répit de fins de semaine et durant les congés scolaires.
- Camp d'été (12 jours).

### **D) Déficience auditive**

***Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs*** 514-842-8706  
3700, rue Berri, bureau 427  
Montréal (Québec) H2L 4G9

- Regroupement de parents d'enfants malentendants. Des professionnels se sont joints au regroupement.
- Information – Soutien – Promotion du dépistage de l'intégration – Porte-parole auprès des ministères et organismes.

**École St-Jude** 450-670-5962  
25, chemin de Chambly  
Longueuil (Québec) J4H 3L2

**Institut Raymond Dewar** 514-284-2581  
36000, rue Berri  
Montréal (Québec) H2L 4G9

## **E) Déficience visuelle**

**Institut Nazareth et Louis-Braille** 1-800-361-7063 ou 463-1710  
1111, rue Saint-Charles Ouest-Tour Ouest, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5G4

**École Jacques-Ouellette** 450-670-2951  
1240, boul. Nobert  
Longueuil (Québec) J4K 2P4

**Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels** 514-849-8729  
3700, rue Berri, bureau 448  
Montréal (Québec) H2L 4G9

**Regroupement des Aveugles et Amblyopes du Montréal Métropolitain** 514-277-4401  
(RAAMM)  
5215, rue Berri, bureau 200  
Montréal (Québec) H2J 2S4

## **F) Difficultés d'apprentissage**

**Clinique d'évaluation scolaire** (enfants de 6 ans à 12 ans) 514-345-4931  
Hôpital Sainte-Justine  
3715, Côte Sainte-Catherine  
Montréal (Québec) H3T 1C5

- Évaluation des difficultés scolaires rencontrées par les enfants de 6 ans à 12 ans.
  - Problématique : jeunes ayant des difficultés d'adaptation ou des difficultés d'apprentissage à l'école ;
  - Description : service d'évaluation par un psychopédagogue qui peut décider d'un plan conjoint avec l'école ;
  - Liste d'attente.

***Clinique d'évaluation scolaire du Montréal Children's Hospital*** 514-934-4400  
1640, avenue Atwater  
Montréal (Québec) H3Z 1X3

- **Service** : évaluation scolaire des enfants de 6 ans à 12 ans ;
  - Service de tests : Debra Gannock ;
  - Problématique : problème scolaire ;
  - Liste d'attente.

***Consultation en psychologie*** 514-343-7725  
***Université de Montréal***  
1525, boulevard Mont-Royal Ouest  
Montréal (Québec) H3C 3J7

- Ouvert à tout le monde, de septembre à mai. Les étudiants en psychologie reçoivent les patients. Supervision faite par les psychologues. L'admission se fait par téléphone et cela prend quelques semaines pour obtenir un rendez-vous.
- Évaluation gratuite-référence si besoin de thérapie (coût réduit s'ajustant au revenu).

***AQETA – Association québécoise pour les troubles d'apprentissage*** 514-847-1324  
284, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1T7

***Association québécoise du syndrome de la Tourette*** 514-345-0251  
3175, chemin de la Côte Ste-Catherine  
Montréal (Québec) H3T 1C5

## **G) Déficience mentale**

***Association des parents et amis du malade mental Rive-Sud (APAMM)*** 450-677-5697  
1295, chemin de Chambly  
Longueuil (Québec) J4J 3X1

- Groupe d'entraide réunissant des gens ayant un proche qui souffre de maladie mentale.
- Rencontres et conférences pour apporter réconfort et soutien aux membres, pour informer sur la maladie mentale et ses effets et découvrir les comportements à adopter face au malade.
- Écoute individuelle et référence aux ressources existantes.

## H) Déficience intellectuelle

***Association de la Rive-Sud pour la déficience intellectuelle*** 450-671-5344  
240, rue Saint-Laurent  
Saint-Lambert (Québec) J4R 2S2

- Programme de parrainage.
- Soutien aux parents qui ont un enfant déficient intellectuellement. Des bénévoles ayant eu aussi un enfant handicapé sont disponibles pour les informer et les aider.

***École Bel-Essor (primaire)*** 450-468-0833  
1250, chemin du Tremblay  
Longueuil (Québec) J4N 1A2

***École Notre-Dame (secondaire)*** 450-677-2641  
695, rue Duvernay  
Longueuil (Québec) J4K 4K9

## I) Support parental

***Action intégration Brossard*** 450-656-5058  
6333, rue Aumont  
Brossard (Québec) J4Z 1E9

- Services offerts
  - Répit gardiennage;
  - Loisirs adaptés;
  - Camps de vacances.

***Association des camps du Québec inc.*** 1-800-361-3586  
4545, rue Pierre-de-Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 3R2

- Organisme représentatif des camps de vacances d'expression française et anglaise qui cherche à promouvoir et à élever la qualité de vie des camps de vacances dans la province de Québec. L'association publie un annuaire bilingue complet chaque année pour les camps de vacances, membres de l'association.

**Association des familles uniparentales du Canada/section Rive-Sud** 450-671-0416  
Église St-Mary's  
125, rue Grove  
Greenfield Park (Québec) J4V 2X2

- Association de loisirs pour les personnes seules avec enfant.
- Activités : danse, souper, sorties avec les enfants, sports, etc.
- Léger coût d'adhésion, service bilingue.

**Association de Parent des enfants en difficulté de la Rive-Sud de Montréal (APEDRS)** 450-679-9310  
360, rue Cherbourg  
Longueuil (Québec) J4J 4Z3

- Regrouper, informer, orienter et surtout sensibiliser les parents d'enfants en difficulté (problèmes d'adaptation sociale ou scolaire, troubles émotifs ou de comportement).
- Soutenir et accentuer l'intérêt de tous face au problème de l'enfant en difficulté, en participant à l'élaboration de solutions.
- Soirées d'information pour les parents.
- Journal d'information, activités pour les enfants qui sont en difficulté.
- Camp de samedi et camps de fin de semaine pour les enfants

**O.P.H.Q. (Office des personnes handicapées)** 450-651-6061  
201, place Charles-Le Moyne, suite 102  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

- Aide financière pour adaptation de domicile des besoins, fournitures médicales et équipement spécialisé.
- Intégration au travail, camp de vacances, références.

**Service de médiation à la famille** 514-393-2285  
C.S.S.M.M.  
10, rue Saint-Antoine Est, chambre 12.91  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

- Service d'aide à l'un ou aux deux conjoints qui éprouvent des difficultés matrimoniales.
- Service de médiation pour le couple qui a déjà pris la décision de se séparer ou de divorcer et qui désire négocier en direct à l'aide d'un tiers. Clientèle : couple ayant un ou des enfants à charge. Territoire : district judiciaire de Montréal et de Longueuil.

***Ligne Parents***

514-288-5555

- Écoute téléphonique pour les parents (service bilingue)
- Horaire: 24h/24, 7 jours sur 7.

1-800-361-5085

**J) Santé et Service sociaux**

***CLSC SAMUEL-DE-CHAMPLAIN***

450-445-4452

5811, boulevard Taschereau  
Brossard (Québec) J4Z 1A5

Le CLSC dessert les territoires suivants : Brossard, Saint-Lambert, Greenfield Park et Lemoyne.

***CLSC LONGUEUIL-EST***

450-463-2850

388, rue Lamarre  
Longueuil (Québec) J4J 1T2

***CLSC LONGUEUIL-OUEST***

450-651-9830

201 Boul. Curé-Poirier  
Longueuil (Québec) J4J 2G4

***CLSC SAINT-HUBERT***

450-443-7400

6800, boul. Cousineau  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Z4

***Hôpital Charles-Lemoyne***

450-466-5000

121, boulevard Taschereau  
Greenfield Park (Québec) J4V 2H1

- ***Département de psychiatrie***

Services offerts :

- Cliniques externes pour adultes, adolescents et enfants ;
- Centre de jour pour adultes et adolescents ;
- Hospitalisation pour adultes et enfants.

***Hôpital de Montréal pour enfants***

514-934-4400

2300, rue Tupper  
Montréal (Québec) H3H 1P3

## **K) Audimutité**

**Association québécoise pour enfants atteints d'audimutité (AQEA)** 450-679-9949  
Chapitre Rive-Sud  
386, rue de Gentilly Ouest  
Longueuil (Québec) J4H 2A2

## **L) Trisomie**

**Association des enfants trisomiques du Montréal Métropolitain inc.** 514-875-5362  
739, rue de la Commune Ouest  
Montréal (Québec) H3C 1X7

## **M) Protection de la jeunesse**

**C.P.E.J.** 1-800-361-5310

- Le C.P.E.J. est un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux qui offre des services psychosociaux à des personnes vivant des difficultés. Le centre dessert la population du territoire de la Montérégie.
- **La protection des enfants** : La Loi sur la protection de la jeunesse confie au directeur de la protection de la jeunesse le mandat d'intervenir lorsque la sécurité et le développement des jeunes sont compromis.

**Hôpital Sainte-Justine** 514-345-4931  
3175, Côte Sainte-Catherine  
Montréal (Québec) H3T 1C5

- Cas d'agression ou de viol pour les moins de 19 ans ;
  - Clinique de boulimie et d'anorexie (13-18 ans) ; 514-345-4721
  - Clinique P.E.M. (protection de l'enfance maltraitée) ; 514-345-4866
  - Médecine de l'adolescence ; 514-345-4721
  - Clinique d'évaluation scolaire ;
  - Évaluations neurophysiologiques et neurologiques, etc.

## **N) Troubles de comportement**

**École Le Déclik (primaire)** 450-646-2628  
1180 St-Édouard  
Longueuil (Québec) J4K 1T2



**École Hélène-De Champlain (secondaire)**  
2115, rue Gamache  
Longueuil (Québec) J4J 4A3

450-468-3604

**Hyper-Lune**  
3192, rue Prince-Charles  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 4X4

450-445-4134

- Groupe de soutien pour parents d'enfants hyperactifs et lunatiques

### **O) Syndrome de Turner**

**Association du syndrome de Turner du Québec**  
Site internet : [Turnerquebec.qc.ca](http://Turnerquebec.qc.ca)

450-655-8771  
1-888-9TURNER  
1-888-988-7637

### **P) Général**

**S.T.R.S.M. (Société de transport de la Rive-Sud de Montréal)**  
1150, boulevard Marie-Victorin  
Longueuil (Québec) J4G 2M4

450-463-0131

- Transport adapté pour personnes handicapées.

450-442-8600